



## Flash InFO

**L'ACCORD « TRANSFORMATION DES COMPÉTENCES DES FONCTIONS GLOBALES » A ÉTÉ VALIDÉ PAR L'ADMINISTRATION, IL PEUT S'APPLIQUER DÈS AUJOURD'HUI.**

**Les détails des mesures de l'accord : disponibles sur le site internet<sup>(1)</sup> dédié, accessible à tous les salariés du périmètre concerné.**

L'accord a été validé par l'Administration. Il sera mis en œuvre **dès le 8 Décembre 2020**. Chaque salarié du périmètre concerné par cet accord (Etablissements Ile-de-France : TCR/Aubevoye, Siège, VSF, Lardy ainsi que les fonctions hébergées de Cléon et du Mans) recevra un email, l'informant s'il est éligible, ou pas, aux dispositions de départ dans le cadre de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC). **Durée RCC : jusqu'au 31 Octobre 2021.**

### DISPENSE D'ACTIVITÉ (DA)

(Pour tous les salariés de Renault SAS)

Durée :

Du 1<sup>er</sup> Février\* au  
1<sup>er</sup> Décembre 2021

(\*A l'issue de la DA actuelle)

Perception d'une indemnisation  
brute annuelle de

**72%**

de la rémunération moyenne  
calculée selon les mêmes  
modes de calcul et les mêmes  
termes que la DA actuelle.

### S'INFORMER POUR POUVOIR SE SITUER ET ÉVOLUER : UN INCONTOURNABLE POUR FO !

Le site internet mis en place et demandé par FO, doit fournir tous **les éléments objectifs et sincères qui permettent au salarié de se situer, quel que soit son choix de rester ou de partir** (les formations pour monter en compétence ou aider à la reconversion en interne, l'entière clarté concernant les droits associés aux dispositifs de départ avec les outils de simulation des indemnités, ...un accompagnement sur mesure, c'est l'exigence de FO), tout cela **avec les garanties de respect et de bienveillance vis-à-vis de chaque salarié.**

Nous comptons jouer notre rôle, afin de **veiller** à ce que les choix de mobilité interne ou de mobilité externe de chaque salarié soit respectés, pour qu'il puisse se préparer à **exercer sereinement ses compétences et sécuriser son avenir professionnel.**

**POUR FO, CET ACCORD DEVRA  
RESPECTER CEUX QUI CHOISSENT DE PARTIR,  
ET BIEN SÉCURISER L'AVENIR DE CEUX QUI RESTENT**

(1) Lien vers le site internet communiqué dans l'email envoyé aux salariés

